



Rapport d'activité 2015

24 février 2016

Sommaire

1. Vie de l'Association.....	2
2. Procédures Mandataires.....	2
3. Redevance Agence de l'Eau pour prélèvement.....	3
4. Sécheresse.....	3
5. Concertation	3
6. Communication	4
7. Réseau de comptage des volumes prélevés pour l'irrigation.....	4
8. Perspectives 2016	4
9. Table des abréviations.....	5

1. Vie de l'Association

Créée fin 2004 et véritable démarche de progrès en faveur de l'agriculture, l'ADIV* est un outil d'assistance au service de chaque agriculteur irrigant. En étroite collaboration avec la CA 84, l'ADIV travaille également en partenariat avec les OPA départementales et régionales. L'Association met à disposition un certain nombre d'informations et de documents utiles aux irrigants, sur son site internet (www.adiv84.fr).

- **Conseils d'Administration** : le 10/03/2015, l'Association a tenu un Conseil d'Administration à la Maison d'Agriculture, dont le principal objet était la validation de l'Exercice (Financier et de Gestion) 2014. Une fois les comptes 2014 validés par les Administrateurs, les dossiers en cours ont été présentés succinctement pour information : procédures mandataires 2014, redevance pour prélèvement d'eau 2013, réseau de comptage des volumes prélevés 2014, étude de volumes prélevables Aygues et concertation post études, communication et préparation de l'Assemblée Générale.
Le 14/12/2015, l'Association a tenu un second Conseil d'Administration, dont l'objet était la présentation de l'Exercice en cours et l'avancée des dossiers : situation financière 2015 (intermédiaire prévisionnel), procédures mandataires, redevance AERMC, contributions aux fiches « L'Eau Fertile » de l'ARDEPI, SDAGE RMC 2016-2021, cartographie des cours d'eau, sécheresse, comptage des volumes prélevés, concertation post Etudes de Volumes Prélevables, projet territorial « Eaux du Rhône », communication... Le Conseil d'Administration a approuvé la situation financière intermédiaire.
- **Assemblée Générale** : elle a eu lieu le 10/03/2015, à la Maison de l'Agriculture. Faute de quorum, la première Assemblée a été reportée à une deuxième Assemblée sans condition de quorum. Cette seconde Assemblée s'est tenue le même jour, un peu plus tard. Les rapports financier et de gestion 2014 ont été exposés. Les personnes présentes ont délibéré sur ces rapports :
 - Rapport financier 2014 voté et approuvé à main levée à l'unanimité,
 - Report du Résultat 2014 sur l'Exercice 2015 voté et approuvé à main levée à l'unanimité,
 - Rapport de gestion 2014 voté et approuvé à main levée à l'unanimité,

Les différents dossiers en cours ont été également abordés.

2. Procédures Mandataires

Les Procédures Mandataires 2015 (déclaration des ouvrages et des prélèvements d'eau pour l'irrigation : procédure Vaucluse et procédure 84/04 sur le Haut Calavon), ainsi qu'une demande regroupée pour les forages en nappe alluviale concernant les secteurs dits déficitaires, ont été réalisées durant le premier trimestre. Près de 330 exploitations agricoles ont été enquêtées, sur l'ensemble du département, comprenant un travail mené en parallèle sur une procédure commune de gestion volumétrique entre le Vaucluse et les Alpes de Haute Provence, concernant les prélèvements situés sur le Haut Calavon, secteur identifié comme déficitaire au niveau quantitatif.

* Cf. table des abréviations.

Les exploitants agricoles irrigants ont renvoyé leur déclaration en 2015 et mis à jour leurs dossiers* de prélèvement d'eau (≈ 130 dossiers).

Les demandes d'autorisation de prélèvement d'eau pour la campagne 2015 ont été rédigées pour les irrigants adhérents ayant confié leur déclaration à l'Association entre le 18/11/2014 et le 20/02/2015.

3. Redevance Agence de l'Eau pour prélèvement

L'AERMC a enquêté début 2015 les irrigants du département concernant leurs volumes réellement prélevés en 2014. Tout au long de cette procédure, l'ADIV a contribué avec la CA 84, à l'accompagnement des agriculteurs irrigants : échanges téléphoniques et électroniques (AERMC / irrigants), consultation gratuite pour les irrigants ayant du mal à compléter seuls leurs dossiers « Redevance prélèvement d'eau » (assistance téléphonique, au bureau sur rendez-vous), visites de terrain durant l'année pour clarifier des situations nécessitant parfois du lien entre terrain et Administration. Le travail a été fait en continu avec l'AERMC dès que cela s'avérait nécessaire, pour un suivi des déclarations.

4. Sécheresse

La gestion de la sécheresse en Vaucluse en 2015 s'est vue ponctuer de plusieurs réunions entre juin et octobre 2015, compte tenu d'une situation météorologique variable selon les bassins versants, malgré des pluies en cours de saison.

L'Association a contribué aux réunions du Comité Sécheresse 84 en apportant l'information qu'elle pouvait relayer du terrain, en participant aux réunions et en animant le réseau des irrigants. Des restrictions sécheresse (« Alerte ») sont intervenues entre fin juillet et fin août 2015 sur certains bassins versants. En parallèle, la « Vigilance » a été activée sur l'ensemble du Vaucluse.

L'Association a également contribué à la révision du Plan Cadre Sécheresse Vaucluse qui a été approuvé le 14/12/2015 : réunions et contributions rédactionnelles.

5. Concertation

L'Association a participé et contribué durant l'année à différentes réunions de concertation, tels que les rendez-vous post EVP, notamment sur les bassins versants Lez, Ouvèze et Haut Calavon où la gestion concertée a été initiée en lien avec l'Administration et les acteurs de l'eau. Elle a également contribué à des sollicitations transversales sur l'eau (SDAGE RMC 2016-2021, cartographie des cours d'eau, ...) et des réunions concernant le territoire de Vaucluse et l'irrigation agricole, tels que les contrats de rivière, le projet territorial « Eaux du Rhône »...

* Un dossier de prélèvement correspond à un ensemble de prélèvements d'eau dans une même ressource, pour un même usage et avec des équipements similaires (pompes fixes, pompes mobiles, vannes...).

6. Communication

La communication auprès des irrigants adhérents et d'un large public est une action nécessaire. En effet, faire connaître, reconnaître et comprendre les pratiques agricoles en matière de Gestion de l'Eau et d'irrigation est une chose essentielle, compte tenu que cette activité est souvent mal comprise par les citoyens et médias. L'Association a donc travaillé à maintenir ses outils de communication concernant l'irrigation agricole et les spécificités de la région méditerranéenne :

- Alertes SMS sur des sujets nécessitant une diffusion large, rapide et opérationnelle,
- Site internet : gestion et animation en continu (news et/ou newsletters et mise en ligne d'informations et de documents intéressants à connaître),
- Contributions transversales : fiches « L'Eau Fertile » de l'ARDEPI (parutions des fiches « Compteur volumétrique » et « Retenue d'eau agricole »,
- Plan d'actions de communication élargi et multipartenaires pour 2015-2016 : démarrage courant décembre 2015 d'un des trois axes de travail (projet de portail web « Irrigation en Vaucluse »).

7. Réseau de comptage des volumes prélevés pour l'irrigation

En collaboration avec la CA 84, un réseau de comptage des volumes d'eau prélevés pour l'irrigation a été initié fin 2005, afin d'affiner la connaissance sur les besoins en eau annuels des cultures. Depuis 2012, seule une approche a été envisagée, du fait d'un travail d'évaluation des besoins en eau d'irrigation régionaux mené par la CRA PACA et le CIRAME :

- Approche sur le terrain : enquête auprès d'irrigants. Un questionnaire exhaustif et une notice explicative ont été envoyés courant octobre 2016 à 91 irrigants ayant accepté de participer à un réseau de mesure. 47 ont répondu favorablement et permis d'enregistrer plus de 70 données pour observer les pratiques d'irrigation 2015 sur une trentaine de cultures.
- Approche scientifique : Cf. Référentiel 2014 des besoins en eau régionaux des cultures (CRA PACA - CIRAME). Dans un souci d'objectivité et de transparence, l'ADIV et la CA 84 souhaitent chaque année confronter les données issues du terrain avec une approche plus scientifique.
- Parcelles de référence : toujours dans un souci d'objectivité, l'ADIV et la CA 84 ont souhaité consolider ces données en les comparant avec des mesures réalisées sur des parcelles équipées et suivies par des techniciens CA 84, afin de pouvoir s'appuyer sur des références pour lesquelles des systèmes précis de suivi et de comptage ont été mis en place. Malheureusement, ces parcelles de référence restent toujours peu nombreuses à ce jour pour comparer les données de terrain avec celles du modèle.

8. Perspectives 2016

Les activités réalisées en 2015 seront dans l'ensemble certainement reconduites en 2016. Le travail proposé dans le plan d'actions de communication élargi et multipartenaires 2015-2016 sera bien engagé sur 2016. Ces réalisations n'ont pas pu être initiées plus tôt, mais elles permettront en 2016 une communication efficace, innovante et dans un bon timing compte tenu des actualités sur l'eau.

9. Table des abréviations

ADIV : Association Des Irrigants de Vaucluse.

AERMC : Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée & Corse.

ARDEPI : Association Régionale pour la Maîtrise des Irrigations.

CA 84 : Chambre d'Agriculture de Vaucluse.

CIRAME : Centre d'Information Régional et AgroMÉTéorologique.

CRA PACA : Chambre Régionale d'Agriculture Provence-Alpes-Côte d'Azur.

OPA : Organisation Professionnelle Agricole.

SDAGE RMC : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Rhône-Méditerranée & Corse.